

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 26 juin 2019**

Le VINGT-SIX JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF, à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni en Mairie de Saint-Pancrace, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Membres présents : Jean-Paul MARGUERON, Pierre-Marie CHARVOZ, Philippe GEORGES, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Marie-Christine GUERIN, Ségolène BRUN, Daniel DA COSTA, Marc TOURNABIEN, Franck LEFEVRE, Evelyne LESIEUR, Corinne COLLOMBET, Hélène BOIS, Georges RICCIO, Maurice CATTELAN, Jérôme ROBERT, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Yves DURBET, Danièle BOCHET, Philippe FALQUET, Anne CHEVALLIER, Colette CHARVIN, Jean DIDIER, Robert BALMAIN, Gabriel COSTE, Gilbert DERRIER, Michel CROSAZ.

Membres absents : Sandrine TESTON, PETTIGIANI Jean-Claude (procuration Michel BONARD), Marie LAURENT (procuration Daniel MEINDRE), Françoise MEOLI (procuration Dominique JACON), Philippe ROLLET, Françoise COSTA (procuration Daniel DA COSTA), Valérie DENIS (procuration Pierre-Marie CHARVOZ), Jacky ROL (procuration Philippe GEORGES), Sophie VERNEY, Marc PICTON (procuration Colette CHARVIN), Pascal SIBUE, Jean-Michel REYNAUD (procuration Jean DIDIER).

Secrétaire de séance : Georges RICCIO

Date convocation : 20 juin 2019

Conseillers en exercice : 43

Présents : 31

Votants : 39

**Délibération n° 20190626\_3A****EAU – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) – ANNÉE 2018**

Monsieur le Président précise à l'Assemblée qu'en application du *Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-5, L 1411-13 et D 2224-1)*, il est tenu de présenter au Conseil Communautaire les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS).

Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ces services.

Ces rapports sont ensuite mis à disposition du public, au service de l'eau, dans les quinze jours suivant leur présentation devant le Conseil Communautaire. Un exemplaire est également adressé au représentant de l'État, pour information.

Les rapports concernent :

- le service exploité en régie (gestion directe) sur les communes d'Albiez-Le-Jeune, Albiez-Montrond, Jarrier, Saint-Pancrace et Saint-Sorlin-d'Arves.
- le service exploité en délégation de service public (DSP) sur les communes de Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et Villarembert.

Monsieur le Président présente ces rapports annuels à l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable au titre de l'année 2018 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Le Président,  
Jean-Paul MARGUERON

